

**PARLEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
COMMUNAUTE FRANCAISE**

Direction Générale des Travaux Législatifs

QUESTIONS D'ACTUALITE EN SEANCE PLENIERE

(Règlement art. 83)

Auteur : Caroline Cassart-Mailleux

Objet : #BalancetonSport!

La journée internationale des Droits des Femmes, le 8 mars, est toujours l'occasion de remettre sous les projecteurs les inégalités dans la société. Cette semaine, nous avons pu découvrir la vidéo de Charline Van Snick, judokate belge, relatant des témoignages anonymes de femmes victimes de comportements sexistes dans le milieu sportif. Insultes banalisées, harcèlement, viol, omerta, la liste est longue et la vidéo assez choquante. Une étude de 2015 préciserait qu'un sportif sur sept vivrait des violences sexuelles dans le cadre du sport. Confirmez-vous ces chiffres? Existe-t-il une étude plus récente? En tant que Ministre de tutelle, je sais que vous avez conscience de la problématique et que vous œuvrez déjà pour davantage d'éthique mais, concrètement, quelles sont les actions pouvant être mises en place afin de répondre à cette problématique?

Justification de l'élément d'actualité (référence article presse, site internet, ...).

https://www.rtb.be/sport/dossier/actu-des-athletes-belges/detail_sexisme-dans-le-sport-on-crie-notre-detresse-il-est-temps-d-agir-denonce-le-collectif-balancetonSport?id=10714260

Membre du gouvernement concerné : Valérie Glatigny

Réponse de la Ministre :

Charline Van Snick m'avait informée au préalable de la campagne qu'elle a lancée. Nous avons prévu de nous rencontrer. Un plan de féminisation du sport existe; il est actuellement en train d'être mis en œuvre. Par ailleurs, l'avant-projet de décret visant l'éthique, le fair-play, la déontologie et la bonne gouvernance dans le sport et instituant un Observatoire de l'éthique, du fair-play et de la bonne gouvernance dans le sport a été adopté en première lecture par le gouvernement le 7 janvier dernier. Le texte prévoit notamment l'installation, dans chaque fédération sportive, d'un référent en matière d'éthique dans le sport. Ce référent suivra une formation à la lutte contre le harcèlement et la maltraitance, qui sera axée sur les droits des femmes. Cette mesure concrète donnera aux fédérations des clés pour appréhender et combattre le phénomène du harcèlement.

Mon équipe œuvre également à la révision du décret du 20 juin 2002 modifiant le décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française en ce qui concerne la représentation des sexes au sein des fédérations et associations sportives reconnues. Ce texte prévoit que les organes de gestion des fédérations sportives ne peuvent compter plus de 80 % de personnes d'un même sexe. Ce ratio me semble peu ambitieux, c'est pourquoi je souhaite qu'il soit revu. Par ailleurs, le décret prévoit de trop nombreuses possibilités de dérogation. L'objectif est évidemment d'augmenter la participation des femmes.

Les premières mesures commencent à produire leurs effets. À titre d'exemple, le conseil d'administration de la Fédération belge du rugby (FBRB) compte aujourd'hui un nombre suffisant de femmes pour mettre fin à la dérogation. D'autres mesures sont également prévues, comme une action visant à inciter les organisateurs de compétitions à fixer des récompenses financières similaires pour les hommes et les femmes. Aujourd'hui, les vainqueurs masculins perçoivent parfois des gains plus élevés que leurs homologues féminines. À cet égard, je compte m'inspirer des pratiques du Comité olympique et interfédéral belge (COIB), qui octroie des primes identiques aux hommes et aux femmes, et de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), qui distribue des contrats en respectant l'égalité des genres.

Enfin, j'ai l'ambition d'organiser une campagne de promotion de la pratique sportive chez les filles. Les chiffres indiquent que trop peu de filles pratiquent un sport. En Fédération Wallonie-Bruxelles, elles ne représentent que 31 % du mouvement sportif organisé. Or, le sport est une politique publique subventionnée et nous devons veiller à un meilleur équilibre dans ce domaine. En outre, seulement 30 % des jeunes filles pratiquent un sport en dehors de l'école. Les chiffres sont clairs et soulignent la nécessité d'une campagne de sensibilisation. Récemment, j'ai rencontré des associations féminines afin de leur présenter le projet des «Points verts», ces activités qui drainent un grand nombre de personnes vers la pratique sportive. Mon but est d'inviter ces associations à intégrer, dans leurs activités, un passage par les «Points verts».